



Séance : 8 avril 2025
Numéro : 4
Objet : Cotisations 2025 - modifications

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-cinq,
Le huit avril,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 13 mars 2025, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.
11 membres présents, 6 membres représentés, 10 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Roland AYGALLENQ, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Anne CALMELS, Florence CAYLA, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER et Jean-François VIDAL.

Membres représentés : Valérie ABADIE-ROQUES, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Jean-Louis CALVET, Anne-Marie CONSTANS, Colette FEYBESSE et Christine PRESNE.

Membres absents : Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Marielle FERAL, Jacques GARDE, Pierre GRIMAL, Paul MARTY (excusé), Jean-Pierre MASBOU, Yannick RECOULES, Thierry SERIN et Eric TRANNOIS.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical qu'il convient de réviser les prix des prises de vues aériennes par drone compte tenu de l'augmentation du tarif par le prestataire et des demandes croissantes engendrant un surplus d'activité.

Superficie (m ²)	Proposition de prix SMICA 2025
1-1000	500€
1001-2000	650€
2001-3000	800€
3001-4000	1000€
4001-5000	1100€
5001-6000	1300€
6001-7000	1400€
7001-8000	1600€
8001-9000	Sur devis
9001-10000	Sur devis
10001-...	Sur devis

Par ailleurs, le Président propose de réexaminer le montant de la cotisation du Conseil départemental de l'Aveyron et de la porter à 110 000 euros (montant en vigueur avant 2013), à l'aune des éléments suivants :

- la cotisation n'a pas évolué depuis 2013 ;
- Mais, cette absence d'évolution était contrebalancée par un soutien financier additionnel pour la réalisation de projets ponctuels (50 000 euros par an) ; cette aide n'est plus versée ces dernières années ;
- cette augmentation moyenne de 15% correspond à celle réalisée sur les autres adhérents pour tendre à l'équilibre financier du SMICA (augmentation des coûts des prestataires, de la masse salariale et des frais de structure) ;

Pour rappel, la cotisation du Conseil départemental comprend :

- L'usage de la plateforme de dématérialisation OK-Hub qui comprend :

Accusé de réception en préfecture des soumissions soumis au contrôle de légalité (délibération, arrêtés, etc.)
012-251200861-20250408-20250408-1-DE
Reçu le 14/04/2025
M. BARRIER : envoi des courriers à valeur probante,

- OK-ARCHIVES : stockage de l'ensemble des données hébergées dans la plateforme,
- Le parapheur électronique

- L'usage du Système d'Information Géographique (SIG) :
 - Mise à disposition de l'ensemble des couches de données réseaux, photos aériennes, etc.,
 - Livraison annuelle des données cartographiques cadastrales (EDIGEO) et matricielles (MAJIC II),
 - L'adhésion à l'association régionale Openlg.

- La veille juridique et technologique dans les domaines du numérique,

- L'assistance et la formation des agents du Conseil départemental amenés à les utiliser.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

APPROUVE le montant des cotisations telles que présentées ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du SMICA

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL